

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

INTRODUCTION DES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE DANS LE CODE DE
L'ÉDUCATION - (N° 1031)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC2

présenté par
Mme Dalloz, rapporteure

ARTICLE 2

Au début de cet article, substituer aux mots :

" À l'avant-dernier",

les mots:

" Au sixième".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.